



Commission
européenne

**Next
Gen
EU**

POSER LES BASES DE LA REPRISE LUXEMBOURGEOISE

#NextGenEU | JUIN 2021

Plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg

La Commission européenne a rendu une évaluation positive du **plan luxembourgeois pour la reprise et la résilience, qui sera financé par des subventions pour un total de 93,4 millions d'EUR.**

Le financement fourni par la facilité pour la reprise et la résilience — au cœur de NextGenerationEU — soutiendra la mise en œuvre des mesures d'investissement et de réforme essentielles proposées par le Luxembourg pour sortir plus fort de la pandémie de COVID-19.

Le plan luxembourgeois s'inscrit dans le cadre d'une **réaction coordonnée sans précédent de l'UE à la crise de la COVID-19**, qui vise à faire face aux défis européens communs en s'appuyant sur les transitions verte et numérique, ainsi qu'à renforcer la résilience économique et sociale et la cohésion du marché unique. Le plan du Luxembourg promouvra notamment l'énergie et les transports propres, la protection de la biodiversité, la numérisation de l'administration publique et l'augmentation de la disponibilité de logements abordables. Il permettra de fournir des formations aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux travailleurs de courte durée et aux travailleurs âgés et d'améliorer la résilience du système de soins de santé.

MESURES CLÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION VERTE DU LUXEMBOURG

61% de l'enveloppe totale pour les réformes et investissements au titre du plan concernent les objectifs climatiques



▶ **Véhicules électriques:** déploiement d'un régime d'aide visant à agrandir le réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans l'ensemble du pays. **30,5 millions d'EUR**



▶ **Biodiversité:** mise en place d'un «Naturpakt» avec les communes afin d'apporter un soutien financier en faveur des mesures de protection de la nature et de prévention de la perte de biodiversité. **6 millions d'EUR**



▶ **Énergies renouvelables:** création d'un nouveau quartier résidentiel sur un ancien site industriel, qui profitera du chauffage et de l'électricité produits à partir d'énergies renouvelables. **24 millions d'EUR**

MESURES CLÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DU LUXEMBOURG

32 % de l'enveloppe totale pour les réformes et investissements au titre du plan concernent les objectifs numériques



- ▶ **Communications sécurisées:** développement et déploiement d'une infrastructure ultra-sécurisée fondée sur la technologie quantique en vue d'améliorer la sécurité des communications dans le domaine public, dans le cadre d'un projet européen. **10 millions d'EUR**



- ▶ **Services numériques pour le public:** création de nouveaux services administratifs numériques pour les entreprises et les citoyens. **13 millions d'EUR**



- ▶ **Soins de santé numériques:** mise en œuvre d'une solution de télémédecine pour le suivi médical et le traitement à distance des patients. **0,8 million d'EUR**

MESURES CLÉS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU LUXEMBOURG



- ▶ **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme:** adoption d'une nouvelle loi visant à améliorer la surveillance du blanchiment de capitaux et à effectuer des analyses des risques relatifs au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.



- ▶ **Logements abordables:** signature d'un «Pacte logement 2.0» avec les communes visant à réformer le financement de la construction ou de la rénovation de logements abordables et durables.



- ▶ **Réforme de la santé:** redéfinition des compétences, des tâches et des responsabilités des professionnels de la santé.



- ▶ **Formation des demandeurs d'emploi:** organisation de formations destinées aux demandeurs d'emploi, dont au moins 30 % devront avoir plus de 45 ans, axées sur les domaines du numérique et de la gestion. **1,5 million d'EUR**



- ▶ **Formation des travailleurs de courte durée:** mise en place de cours de formation en ligne et offre d'un coupon de formation numérique unique pouvant aller jusqu'à 500 EUR à tous les salariés de courte durée. **5 millions d'EUR**

MISE EN ŒUVRE

- ▶ Aucune des mesures du plan ne causera de préjudice important à l'environnement.
- ▶ Les parties prenantes devraient continuer à participer à la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience afin de garantir l'adhésion aux réformes.
- ▶ Le décaissement des fonds est conditionné aux performances et reflètera les progrès réalisés au regard des réformes et des investissements définis dans le plan.
- ▶ Des dispositifs de contrôle préviendront les irrégularités graves telles que la fraude, la corruption et le double financement.

© Union européenne, 2021

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire. Icons © Flaticon – tous droits réservés.

Print ISBN 978-92-76-38792-3 doi:10.2775/62196 NA-02-21-768-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-38794-7 doi:10.2775/02858 NA-02-21-768-FR-N